



JARVILLE-LA-MALGRANGE  
Commune de Meurthe-et-Moselle

N°144/2026

**SECRETARIAT GENERAL**

Nos Réf. : JCG/VB/MF/2026/144

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
à Madame Florence DUMARCAY, Conseillère municipale déléguée**

Le Maire de la commune de Jarville-la-Malgrange,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026,

Considérant que pour assurer une bonne administration de l'activité communale, il y a lieu de donner délégation à Madame Florence DUMARCAY, Conseillère municipale déléguée,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Florence DUMARCAY, dans les domaines suivants : **Cadre de vie.**

Cette délégation comprend notamment :

- . La sensibilisation des habitants aux enjeux de cadre de vie, de propreté et de respect des espaces publics
- . Le suivi des initiatives locales contribuant à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement quotidien, en lien avec les services municipaux

**ARTICLE 2 :**

Dans le champ de compétences énumérées à l'article 1, Madame Florence DUMARCAY:

- entretient toutes relations avec les administrations ou organismes extérieur,
- est habilité à signer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, tous courriers et actes administratifs réglementaires ou individuels entrant dans le champ d'exercice de sa délégation.

La présente délégation vaut également pour la signature des actes dématérialisés.

**ARTICLE 3 :**

Aucune délégation n'est donnée à Madame Florence DUMARCAY concernant la signature des bons de commande et engagements de dépenses.

**ARTICLE 4 :**

La signature de Madame Florence DUMARCAY sera précédée de la formule suivante « La Conseillère municipale déléguée ».

A la signature de Madame Florence DUMARCAY sera associée la signature de Monsieur le Maire, sauf avis contraire. Dans ce cas, la signature de Madame Florence DUMARCAY sera précédée de la formule suivante « Pour le Maire, la Conseillère municipale déléguée ».

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera transmis au Préfet de Meurthe-et-Moselle, publié et notifié à l'intéressée. Une copie sera également transmise au Comptable public de Vandœuvre-lès-Nancy.

Fait à Jarville-la-Malgrange, 30 avril 2026



**Jean-Christophe GACHENOT**  
**Maire de Jarville-la-Malgrange**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JCG", is written over the official stamp and extends to the right.

Notifié à l'intéressé le :

Je soussignée **Florence DUMARCAY** reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé pouvoir le contester dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Nancy.

Signature :